



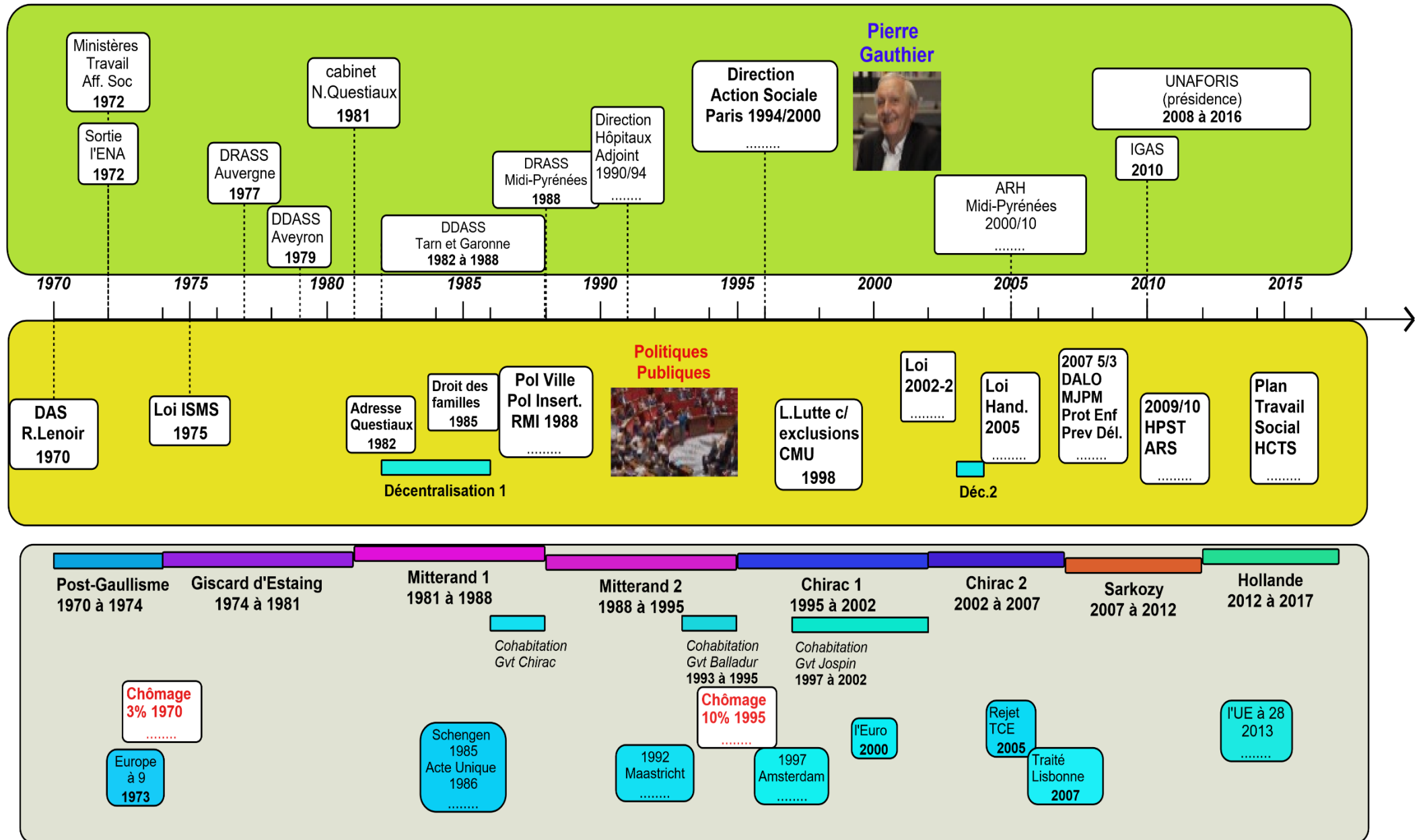
PIERRE GAUTHIER ET L'ACTION SOCIALE
UN HAUT FONCTIONNAIRE DIRIGEANT ET UN MILITANT
40 ans de politique sociale

LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT DU DVD

À l'usage notamment des formateurs

- ❖ Une frise chronologique : carrière de Pierre Gauthier/ Contexte Politique Sociale/ Contexte politique général
- ❖ Un découpage résumé de chacune des sept séquences (pistes) du DVD
- ❖ Un Glossaire
- ❖ Un index

Novembre 2018/ Décembre 2020 Réalisation du livret : Pierre Merle



PISTE 1 :

Remarque : découpée en deux chapitres. L'ouverture au menu du chapitre 1 permet de lire l'ensemble 1+2. L'ouverture au menu du chapitre 2 en permet une lecture indépendante. Le séquençage minuté donné ci-dessous correspond à la lecture en continu depuis l'ouverture au menu du chapitre 1

PISTE 1 , chapitre 1 : Énarque et après ? Un choix franc et motivé pour les ministères sociaux : 9'30

0.00 : Question : Choisir son poste à la sortie de l'ENA ? Ministères sociaux : pourquoi, comment ? 0.53 : le classement, la prédisposition personnelle et familiale (1.40) au social ; 2.33 : en formation la présentation des postes par les ministères, brio de l'exposé de René Lenoir, intérêt du cours sur le vieillissement et maintien à domicile personnes âgées Michel Lucas Marinette Girard ; 3.45 : entrée à la Direction de la Population et des Migrations DPM., évolution des politiques migratoires années 70 ; 4.59 mobilité et responsabilités aisées au sein des ministères sociaux, réelle liberté et prise sur les politiques, exemple de Claude Ameline à l'ASE et la loi de 1977 sur les assistantes maternelles ; 6.30 : mobilité : poste en service déconcentré 1977 DRASS Auvergne ; 8.10 : 1979 appelé à la DDASS de l'Aveyron, Rodez, succession de Jacques Laloye, expérience passionnante ; 9.24 : 1981 appelé au Cabinet de la ministre Nicole Questiaux à Paris, le 10 mai 1981 ;

PISTE 1, chapitre 2 (enchaîné) : Au cabinet de N.Questiaux, l' « adresse aux travailleurs sociaux », la DDASS de Tarn et Garonne

9.55 Question puis réponse : rôle du chef de cabinet puis explications sur l' « adresse Questiaux » de mai 1982 «Orientations sur le Travail Social», présentée par un insert de texte en 10.38 ; 12.20 évocation du processus de décentralisation mis en œuvre par Deferre et l'adhésion sans restriction du ministère Solidarité Nationale, son rôle sinon dans la rédaction de l'adresse du moins son impulsion, rouspétant contre la place exorbitante donnée aux questions de sécurité sociale (« pas que ça dans la vie ! ») pour faire valoir les questions de terrain d'action sociale ; 14.25 rédaction par le cabinet et ceux des secrétaires d'État , JP Rosenczweig, H. Lesire-Ogrel, JP Raffi, y défend une mention du secteur public. Le numéro spécial 2012 de Vie Sociale sur l'adresse (15.40), texte daté mais qui reste actuel (16.25) sur les orientations du travail social comme outil de transformation sociale et sur l'innovation sociale ; l'exemple en Aveyron (16.40) des lieux de vie et des prémices de l'insertion par l'économie ; importance que les institutions de travail social (17.25) permettent cette innovation , étonnement (18.00) de l'écho important qu'a eu cette adresse sur le terrain ; 18.40 en 1982 -suite à la démission de N.Questiaux et refus de travailler avec P. Bérégovoy son successeur- départ à la tête de la DDASS de Tarn et Garonne, travail en toute liberté et bonne entente avec la nouvelle majorité PS du Conseil Général y compris au moment de la partition 1985, expériences de circonscriptions autogérées.

PISTE 2 23' L'action sociale dans les réformes territoriales 1964-2010.

Le manteau d'Arlequin

On peut lire toute la piste en extenso dans ses deux parties avec le menu « chapitre 1 ». Ou bien seulement la deuxième partie à partir du menu « chapitre 2 ». Le séquençage minuté donné ci-dessous correspond à la lecture en continu depuis l'ouverture avec le menu « chapitre 1 »

Chapitre 1 Histoire des réformes de l'État dont DDASS / La décentralisation : côte mal taillée ? / L'Action Sociale peut-elle vraiment être décentralisée ?

(0.01) Question : processus parallèle décentralisation/ déconcentration, fin des DDASS, quels nouveaux rapports aux élus ? 1.10, réponse PG : reprend histoire de la réforme administrative services État sur le territoire depuis 1964 DDASS par regroupement de 4 services, puis DRASS 1977 (2.40) ; mais dynamique ascendante de la réforme cassée avec la décentralisation ; 4.30 répartition compétences : « côte mal taillée », raisons à cela ; 5.30 mais l'Action Sociale peut-elle être décentralisée alors que affaire de tous ? 6.35 : bilan positif du transfert de compétences et responsabilités, trop de stéréotypes sur les disparités départementales, suspicion infondée ; 7.50 évolution des services État après disparition DDASS et DRASS; 8.30 sa politique à la tête de la DAS : maintenir l'État , expérience des pôles sociaux ; 9.50 changements années 2000, RGPP, ARS, nouvelles régions : paysage éclaté, affaibli pour l'État social ; 11.10 manteau d'Arlequin, problème du chef d'orchestre.

Chapitre 2. Travailler avec des départements/ Point de vue sur les Conseils Généraux (actuels Conseils Départementaux) / Déconcentration et reconcentration

12.25 Question : quid des rapports d'un responsable État territorial aux élus pourvus de nouvelles compétences ? Réponse : 14.00 : la maturation observée des élus, leurs prises de responsabilités à bras-le-corps, exemple dans divers départements (14.30) d'autant que la décentralisation avait été faite sans ressources correspondantes ; 17.20 mais reconcentration en cours aujourd'hui, ex des ARS, affaiblissement des responsables territoriaux État (18.40). 19.20 Question Conséquences sur les innovations ? conséquences pour les associations qui ont des projets ? Réponse : 20.20 très difficile surtout les petites

Piste 3 : 25' L'épopée du sanitaire et du social :

1/ Hôpitaux et hospices : de l'horreur à la politique d'humanisation. / de l'accueil des populations pauvres et isolées à leur sortie vers le territoire

(1.00). Question : votre parcours fonctionnaire : soins (direction des hôpitaux DH) > social. Deux univers bien différents ? PG : son cursus (1.00) : les hôpitaux et hospices dans la préhistoire de l'action sociale (2.00) ; souvenirs épouvantables laissés dans l'opinion, 2.50 ce qu'il en a vu dans différents postes , « horreur », « enfer » de certains établissements ; 4.10 : d'où la politique d'humanisation menée par Simone Veil ; 5.30 au long du XX^e siècle, mouvement de faire sortir de l'hôpital des populations qui y étaient simplement gardées et recentrer l'hôpital sur les seuls soins médicaux avec en parallèle la création d'établissements sociaux ou médico-sociaux ; 6.03 : évocation de la loi du 30 juin 1975 [75-535] qui prescrit notamment fermeture des services médico-sociaux des hôpitaux y compris (6.50) la persistance de foyers de l'enfance dans certains d'entre eux dénoncée encore dans le rapport Bianco-Lamy ; 7.40 : donc la décennie 1970 a provoqué la séparation établissements hospitaliers / ESMS mais cela a créé une barrière infranchissable provoquant l'exclusion de certaines catégories ayant besoin à la fois de soins et accompagnement social ; 8.30 : ces catégories victimes d'un jeu de ping-pong : autistes, traumatisés crâniens, personnes âgées dépendantes, handicapés psychiques ; 9.40 PG arrive à la tête DAS et prend le contrepied de ses prédécesseurs : modification de tous les textes interdisant le rapprochement entre médical et médico-social. ; 10.30 conviction que l'autisme a été victime de cette barrière. ; 11.30 : question à partir d'un rapport du CSTS sur le décroisement : quid des pratiques innovantes ; 12.15 à 14.30 réponse : « la frontière n'est plus dans les textes, elle reste dans les têtes » + exemple positif à Toulouse (transferts de patients chroniques du CHS Marchant à une fondation dont il est administrateur) ; 15.30 : question : cloisonnement formations sanitaires / formations sociales ? , réponse : pas le même métier mais observation sur les nouveaux métiers aujourd'hui au croisement sanitaire/ social (gestionnaire de cas etc.) ; 16.28 : rappel que les ASS étaient jadis infirmières, donc effectivement possibilité de professionnels à double compétence ;

2/ : travail avec Simone Veil

17.15 : question sur la politique de l'autisme : réponse sur la genèse de la circulaire de 1995, texte de doctrine visant à pacifier les esprits sur ce dossier très conflictuel en vue avoir (18.20) à la fois approche soignante et approche éducative, « se garder du tout-comportementalisme et du tout-psychanalytique » ; 19.10 embrayage sur Simone Veil, sa disponibilité à ces questions difficiles et exemple (ému) de son intervention dans la Commission consultative des gens du voyage ; 21.50 : politique pour les gens du voyage ; 22.25 une réflexion critique de S.Veil sur le trop d'absence des TS dans la politique de la ville qui amène PG à (22.40) à une mise en cause de la politique des institutions qui emploient les TS : « le problème des travailleurs sociaux, c'est souvent leur institution » (23.45). S'il y a de bonnes politiques institutionnelles, il y aura de bons travailleurs sociaux (24.00)

Piste 4 39' A la Direction de l'Action Sociale (DAS) décennie 90

Chapitre 1 : Grands dossiers : fabrique des politiques publiques : vieillissement dans la dépendance / pauvreté, exclusions sociales/ CMU/ loi 2002-2/

1.00 : Question : évolution de l'Action Sociale ? Pilotage et administration ? Rôle de chacun des acteurs ? Gouvernabilité de l'ensemble ? Inerties, dynamismes, coopérations ? Quels moyens propres de la DAS, quels atouts mobilisés alors qu'elle n'est pas une grosse structure d'administration centrale ?

1.50 : réponse PG : contexte décennie 90 différent d'aujourd'hui, notamment embellie économique de 1997-2000 ; 2.32 propos introductifs sur vieillissement, grande pauvreté, Wresinsky, mouvement de chômeurs etc. mais moindre qu'aujourd'hui

Les dossiers imposés par la nécessité :

3.50 vieillissement/ dépendance. Comment DAS + DSS envisagent la prestation dépendance : comme une prestation de sécurité sociale, 4.20 accord de principe de S. Veil mais rejeté à l'interministériel (Bercy etc.) mais aussi barrage par grands élus ; APCG 5.00: « on saura gérer cette prestation, l'État non ».

5.40 Rejet du 5° risque et vote de la PSD « à titre transitoire » (1997) mais condamnée dès le départ à ne pas marcher (soumise à récupération limitée sur successions) ; 5.59 sous Martine Aubry dès 1998 mise au travail par une équipe spéciale, animateur JR Brunetière, 7.00 car ressources en personnel spécialisé de la DAS trop faibles, aboutissant à l'APA (2001).

7.50 Autre dossier « contraint » : pauvreté . 8.15 : grande loi préparée sur pauvreté/ cohésion sociale sous Juppé 1 et Juppé 2 avec Simone Veil mais stoppé 8.50 du fait de la dissolution de l'AN par Chirac. Texte était mauvais , ça permet de le retravailler avec la ministre Aubry [NB : dissolution 1997, élections gagnées par la gauche, > Gouvernement Jospin en cohabitation avec présidence J. Chirac] : loi Aubry sur les exclusions juillet 1998, 9.10 multidimensionnelle, avec suivi du phénomène mais 9.50 nécessitant volonté politique constante d'application ; PG préfère les programmes ou plans d'action construits, chiffrés, financés que les grandes lois en elles-mêmes (celle de 1998 doublée d'un réel plan d'action notamment pour les Formations Sociales 10.35 , raison de leur absence dans la loi 2002-2)

11.02 : autres dossiers portés par la DAS et non plus imposés par la situation éco et sociale globale :

(11.30 rajouts à pauvreté : importance loi CMU et CMU-C 1999, actio de JC Boulard), basculement de l'aide médicale dans le champ de l'assurance-maladie, de « l'archaïsme à la modernité »

13.15 : dossiers portés par la DAS elle-même, qu'elle est allée chercher :

13.20 : préparation et genèse de la loi 2002-2 sous sa responsabilité (finie par successeur) 13.44 : remplace loi 30/6/75 ISMS désuète. Cheville ouvrière de cette préparation : JF Bauduret. Introduction de « l'usager, ses droits », alors que loi 75 ne connaissait que les institutions ; 11.30 : montrer l'action sociale en dehors des institutions + volonté de programmation (système des fenêtres pour candidater en cassant le vieux système « premier arrivé premier servi »). Mais à ne pas confondre avec le système des AAP issus de la loi HPST de 2009 critiqués dans le détail par PG (15.45- 18.50). Loi 2002-2 : volontarisme, vote à l'unanimité, 4 années de préparation, texte structurant pour le secteur

Chapitre 2 : les grands dossiers, la fabrique des politiques publiques sociales :

19.50 : la codification, élaboration du CASF, rôle de Guy Dubreuil, appui du Conseil d'État

21.50 : le travail interministériel ? « Un combat ! » (expérience de PG comme délégué interministériel au RMI sous Jacques Barrot) ; 23.25 nécessité des arbitrages politiques car souvent « violent », même entre services au sein même ministère ; à l'inverse bonne coopération DAS-DGS (future DGOS) via un

bureau commun sur Sida et Toxicomanie : 25.00 expérience de la Halte Santé Paris (salle de shoot avant la lettre ?) ; 5.50 expérience avec le Théâtre du Fil (présidé Ladsous) , travail théâtral et corporel avec détenus Fresne toxico avant sortie

29.00 en action sociale « on peut tout faire mais » difficulté : comment passer « du prototype à la série », de l'expérimentation à la généralisation, du « sur mesure à la confection » ? ; réussite dans le cas des Lieux de Vie -LVA-, passage d'expériences parfois hasardeuses (ou même perverses) à cadrage juridique sélectif + reproduction et essaimage ; 29.15 : les TS savent tout faire mais ...généralisation difficile.

29.40 Question ? La DAS évaluait-elle ? Réponse : la DAS savait écouter et consulter : invitation chaque mois d'un chercheur ou d'une personnalité : Paugam, Castel, Pedro Meca, Table de Cana entreprise insertion

31.57 : Question : pilotages, administration ou gouvernance ? réponse : plutôt gouvernance mais PG insiste 32.20 : « l'action sociale c'est l'affaire de tous ». S'appuie sur citation de JM Belorgey¹ ; 33.30 : plus il y a d'acteurs, plus les mettre en marche ensemble est difficile ; 33.57 nécessité chef d'orchestre, au plan territorial, pour PG, ce devrait être le Conseil Départemental, « chef d'orchestre naturel », suppose notamment revoir statut des caisses de sécurité sociale. « Petits » dossiers (quoique considérés aussi importants par la DAS) : déjà évoques : gens du voyage (à ne pas laisser au seul ministre de l'intérieur), Lieux de Vie ; problèmes de petite enfance dont décret 200 qui fit du bruit ; adoption : en interministériel (Affaires étrangères) ; 36.55 : sorties de secte...Donc : dossiers où DAS ne baisse pas la garde car, sinon, d'autres s'en saisissent. Question : aujourd'hui, ce serait l'islamisme ? Réponse : oui Action Sociale très concernée par laïcité (problèmes moins saillants à l'époque), mais, là les difficultés sont interministérielles

¹ Né en 1944, diplômé Sciences Po, Conseiller d'État, reste une référence majeure tant pour l'analyse critique et la pédagogie des politiques sociales (dès 1976 : *La Politique Sociale*, éd. Seghers) que l'action dans les sphères centrales : de la DAS auprès de René Lenoir (1970) à la présidence de la section des rapports et études du Conseil D'État après 2002, il eut de nombreuses missions débouchant sur nombre de rapports publics (discriminations, pauvreté, immigration, centenaire de la vie associative etc.). Il fut député socialiste de l'Allier de 1981 à 1993 et notamment rapporteur du RMI (loi du 1/12/1988). Auteurs de nombreux ouvrages, essais et romans.

Piste 5 Sur Jacques Ladsous 1927-2017

0.01 J. Ladsous est décédé un an auparavant en 2017 à l'âge de 90 ans.

Texte inséré :

- Ladsous 1927-2017.
- Se définissait lui-même comme « éducateur ».
- Début de son expérience éducative à 17 ans au maquis de la Forêt Noire, Haut Languedoc.
- Formation et diplôme à l'IPPMS (actuel IRTS) de Montpellier.
- Puis : emploi Centre d'observation Le Languedoc.
- Direction d'une communauté d'enfants en Algérie puis conflit avec les militaires.
- Adhésion au CEMEA dont il sera sa vie durant militant, animateur, délégué.

003 Question à PG : son témoignage sur J. Ladsous (auparavant, on montre son mémoire de fin d'étude, sorti des archives de l'IRTS : « Autorité et discipline en centre d'observation »)

0.52 : A connu JL car vice-président du CSTS. Détaille l'intérêt du CSTS comme lieu d'échange entre l'administration et représentants du monde du travail social mais aussi comme lieu de production d'outils méthodologiques ou autres destinés au terrain, à la base. La fonction « remontées de la base » n'était cependant pas suffisante, espère que le nouveau HCTS sera plus efficace dans ce domaine (instances régionalisées). Car les cabinets ministériels ne peuvent pas rester coupés du monde.

Ladsous : bouquins nombreux, tous pertinents ; personnalité prodigieuse car « il poussait à l'optimisme ».

Piste 6 Les formations en travail social. Témoignage à partir d'un double pilotage (DAS puis UNAFORIS)

Texte inséré :

- au ministère, DAS, 1994-2000 : compétence exclusive jusqu'en 2004
- à la présidence d'UNAFORIS , réseau associatif des établissements de formation 2008-2016

Question : défis et enjeux perçus, difficultés rencontrés dans ces postes-là ?

0.54 : réponse. Lorsqu'en poste DAS, situation très différente d'aujourd'hui. Appareil de formation spécifique, historiquement créé par le secteur et pris en compte par l'État (Min Santé/Social) avec un encadrement juridique a minima. Ex : un simple arrêté (ministériel) pour le statut des IRTS. Responsabilité totale : la DAS finançait intégralement au centime près, décidait de son périmètre à la place près, régenterait la formation, les diplômes à créer ou regrouper, les examens, contrôlait les écoles. Presque plus centralisé que l'EN ! la DAS connaît tous les EFTS. « Système fusionnel », donc, disparu en 2004 (deuxième décentralisation). Ancienne problématique : traduire en nombres de places le volume de financement obtenu (au passage : un plan pour les EFTS était adossé à la loi exclusions de juillet 1998 mettant en œuvre le conventionnement, formule proche du CPOM aujourd'hui, raison pour laquelle rien dans la loi 2002-2). Mais nous étions « conservateurs » : existence de Conseillères Techniques mais comme ça fonctionnait bien on ne voulait pas se disperser (autres dossiers demandaient beaucoup d'énergie).

4.50 : lors de la décentralisation, les régions, nouveaux responsables nous ont dit : « les établissements étaient bien tenus », avec de forts résultats sortie d'études/accès marché du travail, donc : secteur sans problème.

5.30 Avec UNAFORIS a été obtenu les classements en niveau II (niveau licence) des professions sortant à bac+3. Mais nouveau cadre juridique très différent y compris pour la réforme de la formation permanente...question des rapports avec l'université...nouveaux défis : un conseil régional peut être tenté de faire jouer la concurrence

6.54 A accepté présidence UNAFORIS car secteur formation intimement lié à l'Action Sociale , la revalorisation de l'un étant revalorisation de l'autre.

7.30 Il faut des gens qui « prennent le risque d'une relation » dans un monde où on n'en veut plus et où il existe des gens qui ne parlent à personne toute la journée. Nécessite gens formés. TS = antidote à la solitude.

9.30 : Circonstances de l'arrivée à UNAFORIS en 2008 sur sollicitation de Christian Chasseriaud et Joseph Desbrosses en vue de la fusion de leurs deux fédérations (assez facile à réaliser) et développer projet de Hautes Écoles professionnelles.

10.12 UNAFORIS née dans une période difficile, grande instabilité pour les EFTS. À nouveau : œuvrer à la reconnaissance de l'action sociale car cette dernière est nécessaire au même titre que les autres leviers de notre système de protection sociale. Niveau II licence acquis mais pas encore les Hautes Écoles : idée pourtant pertinente comme hautes écoles dans d'autres secteurs (architecture, agriculture...) donc un enseignement supérieur professionnel pas seulement généraliste.

13.50 : satisfaction personnelle d'avoir formé une jeune députée au travail social : Roselyne Bachelot

Groupes de parlementaires sensibilisés, souvent anciens TS avec une vision politique, prêts à porter les problèmes du travail social en eux-mêmes alors que d'habitude ils ne sont évoqués qu'incidemment dans les autres politiques publiques (Handicap, personnes âgées, territoire etc.), l'action sociale n'a pas de défenseur pour elle-même.

25.00 Question : que penser des nouveaux métiers de travail social ?

25.55 : pas de menace pour les professions « canoniques ». Sinon, il est naturel d'avoir de nouvelles orientations du fait des nouvelles politiques sociales, (exemple : femmes-relais à l'époque, gestionnaires de cas, coordonnateurs aujourd'hui) mais une question persiste : nouvelles professions ou adaptation des professions existantes ? Cette dernière solution serait préférable (animateur socio-culturel aux urgences des hôpitaux) mais difficile car les personnels déjà bien occupés. Nouveaux postes à la jonction du sanitaire et du social

18.56 : Question : que faire quand un métier ne correspond plus aux aspirations des jeunes comme il semble aujourd'hui pour les ASS ?

19.25 : réponse : seule profession sociale qui soit dans cette situation. Mal-être des ASS dans les nouvelles politiques : héritage du case work, relation duelle largement dépassée car il faut approche d'équipe = raison de la désaffection pour cette profession. Dommage car belle profession.

Piste 7 Propos terminal : le social et l'humain (Bonus, 10')

Les conceptions de l'action sociale : Lenoir ; puis lui-même : on demande à PG de réagir sur un extrait d'un de ses propos devant le CSTS en 1996 (L'Action sociale, nouveaux enjeux, nouveaux défis, nouvelles réponses) sur la fonction de l'action sociale vis-à-vis des autres grandes fonctions² : (1.38) il maintient sa phrase et précise : la DAS : pas une direction ministérielle comme les autres, son objet n'est pas défini, l'action sociale n'est pas l'appendice des grands systèmes de protection et le filet de sécurité de ceux qui passent au travers, c'est « l'ensemble des moyens par lesquels la société travaille sur elle-même » (JM Belorgey) ou les gens se prennent en charge et la collectivité doit les aider : rôle de la DAS. (2.50) ; une tâche majeure : expliquer aux décideurs ce que c'est, le possible et le non-faisable ; travail permanent ; nécessité pour une société de gens qui prennent en charge cette fonction, briser la solitude, qui (3.20) « prennent le risque d'une relation », d'où le besoin de travailleurs sociaux (3.35) Comment avez-vous quitté la DAS ? par épuisement de cette tâche, sans être pressé au jour près. En 2000, on m'a proposé un poste de Directeur Régional des Hôpitaux à Toulouse. (5.16) Parallèlement à ce travail sur le volet hospitalier, PG reste très présent sur deux établissements du médico-social, maintien des liens, rend des services, est consulté épisodiquement.

6.30 : Hélène Maçon remercie et dit pourquoi cet interview a été fort pour elle : l'être humain dans le parcours de PG, une administration à figure humaine. (8.00) : PG complète : « je suis resté longtemps dans l'action sociale car la matière est intéressante » et occasion de belles rencontres, gens passionnants, sympa, simples. Richesse humaine du monde de l'action sociale.

Remerciements terminaux et félicitations sur cette collaboration Faire-ESS/ Érasme/CNAHES

² « "L'action sociale ne distribue pas d'argent à telle ou telle catégorie de population et c'est ce qui la distingue aussi bien des assurances sociales que de l'aide sociale obligatoire mise en œuvre ou financée par l'État et les collectivités territoriales. En revanche, elle entretient un dialogue permanent avec ces grands dispositifs de protection sociale auxquels elle peut donner sens et garantit une relation personnelle, un service aux personnes, aux familles, aux groupes et particulièrement aux plus démunis pour les aider à préserver leur dignité et leur autonomie" (discours devant le Conseil Supérieur de Travail Social le 27/6/1996)

GLOSSAIRE

APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie (< PSD)	DRASS : Direction Régionale Affaires Sanitaires et Sociales
ASS : assistantes et Assistants de Service Social	DSS : Direction de la Sécurité Sociale (Ministère)
APCG : Assoc. Présidents Conseils Généraux (> ADF)	ENA : École Nationale d'Administration
ARH : Agence Régionale Hospitalisation (>ARS)	EFTS : Établissements de Formation en Travail Social
ARS : Agences Régionales de Santé	ES : Éducateur/trices Spécialisé.e.s
ASE : Aide Sociale à l'Enfance	ESMS : Établissements et services Médico-Sociaux
CASF : Code de l'Action Sociale et des Familles	ESSMS : Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux
CMU : Couverture Maladie Universelle	HCTS : Haut Conseil en Travail Social (< CSTS)
CMU-C : Couverture Maladie Universelle Complémentaire	IGAS : Inspection Générale Affaires Sociales
CSTS : Conseil Supérieur du Travail Social (> Haut Conseil HCTS)	IPPMS : Institut de Psychopédagogie Médico-Sociale de Montpellier >IRTS
DALO : Droit au Logement Opposable	ISMS : Institutions Sociales et Médico-Sociales (Loi du 30/6/1975 >Loi 2/1/2002)
DAS : Direction de l'Action Sociale (Ministère) (>DGAS >DGCS)	LVA : Lieux de Vie et Autonomie
DDASS : Direction Départementale Affaire Sanitaires et Sociales	MJPM : Mesure (ou Mandataire) Judiciaire à la Protection des Majeurs
DGS : Direction Générale de la Santé	RGPP : Révision Générale des Politiques Publiques
DH : Direction des Hôpitaux (Ministère Santé) (> DGOS)	UNAFORIS : Union Nationale des Acteurs de Formation et de Recherche en Intervention Sociale

INDEX

Action Sociale	
conceptions, Lenoir, Gauthier	11
définition de Belorgey	7, 11
reconnaissance	9
<i>Ameline Claude</i>	3
ARS	4
ASE	3
Bianco-Lamy, rapport	5
foyers de l'enfance	5
Assistant.e.s de Service Social	
mal être	10
assistantes maternelles loi 1977	3
Aubry	
loi exclusions 1998	6
autisme	
et coupure sanitaire/social	5
nouvelle politique 1995	5
Aveyron	3
<i>Bachelot, Roselyne</i>	9
<i>Barrot, Jacques</i>	6
<i>Belorgey, Jean Michel</i>	7
<i>Bérégovoy, Pierre</i>	3
CASF	6
CEMEA	8
chef de cabinet, rôle	3
Chirac, présidence	6
CHS Marchant	5
CMU et CMU-C	
basculement droit social	6
lois 1999	6
rôle JC Boulard	6

compétences , attributions	
transferts, répartition	4
Conseil Départemental	
chef d'orchestre naturel	7
CSTS	5
CSTS (HCTS aujourd'hui)	8, 11
DAS-DGS, coopération	6
DDASS	
création	4
DDASS Aveyron	3
DDASS de Tarn et Garonne	3
décentralisation	3, 4, 9
deuxième décentralisation	9
déconcentration	4
<i>Deferre, Gaston</i>	3
dépendance	6
dépendance	
prestation	6
dépendance	
5° risque	6
dépendance	
APA	6
dépendance	
APA	6
DPM	3
DRASS	
création	4
DRASS Auvergne	3
<i>Dubreuil</i>	6
<i>Dubreuil, Guy</i>	6
EFTS	9
ENA	3
expérimentation généralisation	7

formations en travail social.	9
gens du voyage	5, 7
<i>Girard Marinette</i>	3
gouvernance, pilotage	7
Halte Santé	7
hôpitaux	
passé hôpitaux, hospices	5
hôpitaux	
direction ministère	5
HPST, loi 2009	6
humain (l')	11
innovations	4
interministérialité	6
IPPMS (actuel IRTS) Montpellier	8
Jospin, Gvt	6
Ladsous, Jacques	8
laïcité	7
Le Languedoc (centre d'observation)	8
<i>Lenoir, René</i>	3
<i>Lesire-Ogrel, Hubert</i>	3
Lieux de Vie	7
loi 2002-2	
JF Bauduret	6
préparation	6
loi du 30 juin 1975	5
<i>Lucas, Michel</i>	3
maintien à domicile	Voir personnes âgées
pauvreté	6
pauvreté	
cohésion sociale PJ loi Juppé	6
personnes âgées	3
petite enfance	7
pôles sociaux	4

politiques migratoires	Voir DPM
Questiaux Nicole, ministre	
adresse	3
cabinet	3
Orientations TS	3
<i>Raffi Guy</i>	3
reconcentration	4
réforme administrative État territorial	4
relation aux élus	4
RGPP	4
<i>Rosenczveig, Jean Pierre</i>	3
sanitaire et social	
barrière trop infranchissable	5
croisement professions	5
décloisonnement	5
nouveaux postes à la jonction	10
sécurité sociale	3, 6, 7
Théâtre du Fil	7
Fresne, détenus toxico	7
Ladsous	7
travailleurs sociaux,	
et leurs institutions	5
nouveaux métiers	9
UNAFORIS	9
université (rapports avec l')	9
<i>Veil, Simone</i>	
disponible à diverses politiques	5
humanisation hospices/hôpitaux	5
Vie Sociale	3
vieillesse	Voir personnes âgées, Voir dépendance
<i>Wresinsky, Joseph</i>	6

